

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73 100

Objet

CAMPING MUNICIPAL  
Aménagement d'un bloc  
sanitaire  
MARCHE VAILLANT-SEVELLEC

DATE DE CONVOCATION

13 mai 1973

DATE D'AFFICHAGE

13 mai 1973

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 26

Nombre de présents ..... 16

Nombre de votants ..... 19

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le dix huit mai à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,  
DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, MONTRON, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,  
DOMECQ, BERLAND, Mme FAVIERE, MM. PAPEAU, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRIERE par Mme FAVIERE  
Mme BIDEAU par Melle FOUCHE  
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. BOUCHET, STIPAL, NAULIN, LARGETEAU, BROTREAU  
EXCUSES : MM. TETARD - BOUTET

M on sieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La réalisation du programme de grosses réparations des  
bâtiments communaux en 1973 comprend notamment l'aménagement du  
bloc sanitaire du camping municipal, indispensable au reclassemen  
du terrain de celui-ci.

Par lettre en date du 28 Mars 1973, M. le Préfet de la  
Charente-Maritime a prescrit l'exécution des travaux nécessaires  
en vue d'un classement en catégorie "étoile" de l'établissement  
intéressé pour le 15 juin 1973 au plus tard.

Après consultation préalable d'entreprises locales, seule  
la Société VAILLANT-SEVELLEC, accepterait de réaliser les travaux  
projetés dans le délai imparti.

M. le Rapporteur propose à l'assemblée municipale de confier  
l'exécution des travaux de terrassements, maçonnerie, B.A.,  
charpente, menuiserie, serrurerie, couverture et zinguerie à  
cette société.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 308 et 312 (8e)

Vu le projet de marché de gré à gré susceptible d'intervenir entre la Ville et la SOCIETE VAILLANT & SEVELLEC.

Considérant la nécessité et l'urgence de procéder à la dévolution des travaux,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer un marché de gré à gré avec la Société VAILLANT & SEVELLEC 61 avenue A. d'Aquitaine à ROYAN, pour l'exécution des travaux d'aménagement du bloc sanitaire du camping municipal, moyennant le prix global ferme, forfaitaire, non révisable et non actualisable de QUARANTE CINQ MILLE NEUF CENT DIX HUIT FRANCS TRENTE SIX CENTIMES (45.918,36 Frs) hors les soit CINQUANTE QUATRE MILLE FRANCS (54.000 Frs) T.T.C.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 906-91 article 2312, sous la rubrique "grosses réparations - camping municipal" du budget primitif pour l'exercice 1973.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-sur-MER, le 8 JUI 1973  
Le Sous-Préfet.

